

Compte-rendu réunion du 18 octobre au Jeu d'Arc de Fismes

Présents : André LARRATTE, Jocelyne PETIT, Sybille DUBUISSON, Jean-Marie BREMARD, Jean-Pierre PRZYGODSKI, Dorian DUBUISSON, Patrice LARRATTE

Absents excusés : Yanis GRIBONVAL, Thomas CHAUDRE

1 – Présentation du bilan comptable par André, en vue de la prochaine AG

2- Point sur le prochain concours :

- Finalisation du mandat : on garde cette année les 4 départs, sur 2 jours, les 23 et 24 novembre prochains. Le tarif est laissé à 9 €. En effet, si les concours marnais passent à 10 €, ceux de l'Aisne sont à 7 €. En passant à 10 €, on risque de perdre les inscriptions des archers de l'Aisne. Jean-Pierre finalise le mandat pour le mettre sur le site

- André nous informe d'une nouveauté dans le règlement arbitral ; il faut mettre un cube numéroté à 4 m en avant de la ligne de tir. Patrice se charge de leur fabrication. Il faut aussi maintenant délimiter les espaces sur la ligne de tir

3- Jean-Pierre présente les statistiques qu'il a fait sur l'évolution des licences par âge et sexe. Elles seront mises en ligne.

4- Présentation des résultats sportifs en vue de l'A.G

5 – Statuts de la Compagnie : nos statuts dataient de 1997, il fallait donc les actualiser. Jocelyne a préparé un travail à ce sujet. Tous les membres du bureau l'ont reçu avant la réunion pour en prendre connaissance, chaque paragraphe étant étudié. Quelques corrections sont apportées. On met le projet de nouveaux statuts au vote. Le projet est voté à l'unanimité. (Yanis et Thomas avaient donné procuration à 2 membres du bureau) . Le document sera finalisé, envoyé en l'état de projet lors de la convocation pour l'Assemblée Générale et sera voté en Assemblée Générale Extraordinaire comme le stipulent les statuts actuels.

6- Règlement Intérieur : Il est obligatoire puisque la Compagnie est une association Loi 1901. La Compagnie en avait sans doute un lors de sa création en 1937 mais comme elle a été en dormance pendant une dizaine d'années, nous ne l'avions plus. Jocelyne a préparé un projet, envoyé aussi par mail à chaque membre du bureau. Le projet est retravaillé lors de la réunion, pour être finalisé. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera diffusé par mail à chaque archer, il sera aussi affiché au Jeu d'Arc. André vérifie que chaque archer soit bien à jour de son questionnaire de santé

La séance est levée à 20h30

La secrétaire

Jocelyne PETIT



Le Président

André LARRATTE

